

CONFECTION DU CALENDRIER 2023-2024 - DIRECTIVES

Chère/cher responsable de club, chère/cher responsable des calendriers de la Région Jura-Seeland de SwissVolley (SVRJS) et de SVRN,

Voici les directives pour la programmation des principales compétitions régionales SVRJS et interrégionales SVRJS/SVRN 2023-2024.

Merci par avance du soin que vous vouerez à la lecture des directives qui suivent et à leur application scrupuleuse.

La planification du championnat SVRJS et SVRJS/SVRN se fera comme la saison passée sur la plateforme VolleyManager de Swiss Volley d'ici au 01 juillet 2023, à minuit.

Pour fixer la date et l'heure des matches, conformément à l'article 16 du RG-SVRJS adopté par le Comité, la marche à suivre est la suivante :

- a) Pour les matches à domicile :
- Le club qui reçoit doit annoncer à l'adversaire sa proposition de date et d'heure **dans les 4 jours** (= 96 heures) qui suivent la publication du calendrier provisoire. S'il ne respecte pas ce délai, il perd son droit de club qui « reçoit ». Il devra alors proposer 3 dates dont au moins une le week-end, dans la plage prévue. **Lorsque le club qui reçoit annonce une date et une heure dans la plage prévue, elles sont considérées comme validées. Le club adverse doit « justifier » son refus de la date proposée.** Mais il est toujours possible aux deux clubs de négocier, à condition qu'ils soient les 2 d'accord, dans les plages prévues. Mais **le club visiteur ne peut pas mettre la pression pour faire accepter une date selon ses « envies ».** **Il devra justifier ses requêtes, et on devra pouvoir vérifier qu'elles sont « acceptables » ;**
 - **Refuser la demande de changer la date initiale, pour autant qu'elle se trouve dans la plage prévue, ne doit pas être considéré comme un manque de souplesse ou de fair-play, mais comme un droit inhérent au fait de jouer à domicile.** Il ne peut être accordé de dérogation, sinon pour la coupe ;
 - une fois la date convenue, se connecter sur VolleyManager ;
 - saisir la date, l'heure et le lieu du match ;
 - avertir l'équipe adverse qu'une date "discutée et convenue" a été proposée sur VolleyManager;
 - répéter l'opération pour tous les autres matches.
- b) Pour les matches à l'extérieur :
- **si, dans un délai de 4 jours** après la publication du calendrier provisoire sur VolleyManager, **le club recevant n'a pas proposé de date**, le club visiteur avertit le responsable du championnat Roland Zbinden, r.zbinden@svrjs.ch, du non-respect du délai ; **le club recevant perd alors son droit de fixer une date de façon prioritaire** ;
 - lorsque la date du match a été « discutée et convenue », se connecter sur VolleyManager et vérifier si on est d'accord avec la proposition. Le match est alors enregistré définitivement. Sinon, réagir au plus vite et reprendre contact avec l'adversaire.

En cas de litige et de non-respect des normes réglementaires, le responsable du championnat et de la coupe tranche et sanctionne.

Les responsables SVRJS des arbitres et du calendrier peuvent exiger des modifications dans la programmation du calendrier, de façon à permettre une planification rationnelle des arbitres, notamment le vendredi, le samedi et le dimanche.

En cas de problème technique ou de remarque, veuillez contacter r.zbinden@svrjs.ch.

Vous trouverez en annexes, le **tableau de la formation des groupes** et le **tableau des Modes de championnat** pour la saison 2023-2024, ainsi que les **coordonnées des Responsables de calendrier des clubs, un échéancier, le programme de la Coupe Jura-Seeland et le fichier des calendriers provisoires**.

1. Il est obligatoire de respecter les exigences du RG-SVRJS.
2. Le Comité de SVRJS a pris les décisions spécifiques suivantes concernant le championnat 2023-2024 :
 - a) En deuxième et troisième ligues masculines, un championnat interrégional est organisé avec SVRN.
 - b) En catégorie HM23, le championnat se déroulera sous forme de 3 tournois avec des matches à 2 sets gagnants. Chaque club organisera un tournoi entre le 14.09.2023 et le 22.03.2024. Il communiquera jusqu'au 1^{er} juillet au responsable du championnat, r.zbinden@svrjs.ch, la date, les heures et le lieu du tournoi.
 - c) Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre. Les points acquis par ces équipes intégrées compteront mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées.
 - d) Horaire des matches :
 - ¹⁾ Les matches doivent débuter dans les tranches horaires suivantes :
 - ^{a)} matches du lundi au jeudi : entre 18h45 et 20h45 (au minimum 2 heures entre 2 matches)
 - ^{b)} matches du vendredi : entre 18h45 et 21h00 (si 2 matches le premier ne doit pas être programmé après 19h00)
 - ^{c)} matches du samedi : entre 13h00 et 20h00, dès 10h00 pour les matches des catégories juniors (au minimum 2 heures entre 2 matches)
 - ^{d)} matches du dimanche : entre 10h00 et 18h00
 - ^{e)} tournois juniors, samedi/dimanche : entre 09h00 et 19h00
 - ²⁾ Le responsable du championnat peut accorder une dérogation dans les cas dûment motivés.
3. Des dates sont « bloquées » :
 - il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional des catégories juniors DM17, M18 et plus jeunes le 05.11.2023, date des Tests PISTE ;
 - il n'est pas autorisé de planifier des matches de championnat régional des catégories juniors M13 à M18 les dimanches des Tournois nationaux: 17.09.2023, 10.12.2023, 17.03.2024.
(dérogations demandées au responsable du calendrier possibles).
4. En cas d'accord entre les deux équipes, il est possible de sortir des plages fixées « du ... au », toutefois en tenant compte des instructions ci-dessus. **Dans tous les cas, une rencontre d'un tour spécifique ne peut être déplacée dans un autre tour.**
5. Le règlement des « promotions/relégations », ainsi que les spécificités du prochain championnat, figureront dans la convocation au championnat qui vous parviendra au début septembre.
6. Le premier tour de la Coupe Jura-Seeland débute à partir du 14 septembre. Le tirage au sort a été effectué par un membre du comité et le responsable de la coupe au début du mois de juin. Les rencontres de la Coupe Jura-Seeland 2023-2024 sont à fixer et à saisir sur VolleyManager jusqu'au 01 juillet 2023, à minuit.

7. Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2023-2024 auront lieu dimanche 24 mars 2024 à Porrentruy.
8. Les grilles du calendrier provisoire sont à compléter en ligne jusqu'au 01 juillet, à minuit, sur VolleyManager . Il appartient aux responsables des calendriers d'établir le calendrier pour toutes les équipes du club, et seulement à lui. Un club pourra contester la planification d'un ou plusieurs matches qui n'auraient pas été discuté et négocié avec le responsable du calendrier.
9. Sur VolleyManager vous trouverez toutes les informations utiles (adresses des responsables d'équipes, des clubs, les grilles du calendrier provisoire, ...) que vous pourrez imprimer.
10. Les arbitres recevront prochainement les informations utiles de la convocatrice des arbitres Sandra Henz.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Roland Zbinden, r.zbinden@svrjs.ch , 032 422 89 80.

Meilleures salutations et au plaisir de vous revoir.

Delémont, le 16 juin 2023

SVRJS
Roland Zbinden
Responsable du championnat et de la coupe